

Vous en aurez pour votre argent*

- Vidage de votre bac à recyclage et de votre bac à déchets résiduels tous les quinze jours
- Vidage de votre bac à papier toutes les quatre semaines
- Vidage hebdomadaire de votre bac à déchets organiques (Exception à cause d'un projet: février – mars 2019 : tous les quinze jours novembre 2019 – mars 2020 : tous les quinze jours). Nettoyage du bac deux fois par an
- Mise à disposition des conteneurs à déchets par la ville de Karlsruhe
- 22 conteneurs à déchets végétaux et 2 usines de compostage pour traiter vos déchets végétaux
- Collecte des sapins de Noël en début d'année
- Mise à disposition gratuite de jusqu'à un mètre cube de compost mûr par an par nos usines de compostage
- Collecte des substances nocives dans deux points de collecte
- Un camion passe collecter les substances nocives dans les différents quartiers
- Collecte des sacs de feuilles mortes devant chez vous en automne : Les sacs à feuilles mortes coûtent 25 centimes/pièce, nous prenons gratuitement les branches empaquetées
- Collecte gratuite de vos gros appareils électriques directement chez vous deux fois par an sur demande. Ne les mettez pas dans les encombrants !
- Collecte gratuite de vos encombrants deux fois par an : une date de collecte dans votre rue et une date sur demande
- Neuf centres de recyclage, jusqu'à un mètre cube de matériaux recyclables provenant des ménages gratuit
- Conteneurs de recyclage du verre usagé disposés dans plus de 300 emplacements
- Conteneurs à textiles disposés dans plus de 200 emplacements
- Bacs de collecte de piles disposés dans plus de 330 emplacements
- Informations sur le thème des déchets et calendrier de ramassage des conteneurs disponibles sur www.karlsruhe.de/abfall
- Service de conseils par téléphone au 115

* Pour la mise au rebut de certains déchets tels que les gravats, les matériaux contenant de l'amiante, les déchets résiduels, les pneus usés et le dépôt des encombrants au centre de collecte de la Nordbeckenstraße 1, nous sommes dans l'obligation d'exiger une redevance.

© Stadt Karlsruhe | Layout: CD-Team; Palme | Bild: AFA | Druck: Rathausdruckerei, Recyclingpapier | Stand: 04.2019 | FR

Gestion des déchets Taxes et prestations



Stadt Karlsruhe | Amt für Abfallwirtschaft

Ottostraße 21, 76227 Karlsruhe
Numéro des autorités : 115
Email: afa@karlsruhe.de
Site internet: www.karlsruhe.de/abfall



Le prix

Le montant de vos taxes sur les déchets dépend uniquement de la taille du bac à déchets résiduels. Vous pouvez adapter la taille du bac à papier, du bac à recyclage et du bac à déchets organiques à vos besoins sans payer de frais supplémentaires.

Taxes mensuelles pour les bacs à déchets résiduels

Taille du conteneur	Service complet*	Service partiel**
80 litres	24,07 euros	21,42 euros
120 litres	30,01 euros	26,71 euros
240 litres	57,75 euros	51,40 euros
770 litres	184,98 euros	-> Service complet
1.100 litres	242,46 euros	-> Service complet

* Service complet

** Service partiel à Hohenwettersbach, Neureut, Wettersbach et Stupferich pour les bacs d'une capacité allant jusqu'à 240 litres.

Rythme de collecte des bacs à déchets

Bac à déchets résiduels	Tous les quinze jours
Bac à recyclage	Tous les quinze jours
Bac à papier	Toutes les quatre semaines
Bac à déchets organiques	Chaque semaine Exception à cause d'un projet février – mars 2019 : tous les quinze jours novembre 2019 – mars 2020 : tous les quinze jours

Pour les immeubles raccordés à une installation d'évacuation des déchets (collecte pneumatique des déchets), l'unité de calcul est de 30,01 euros par mois. Retrouvez des informations sur les taxes pour les bennes et autres prestations sur le site internet www.karlsruhe.de/abfall ou par téléphone en contactant les autorités au 115.

Trop de déchets ?

Si vous avez trop de déchets résiduels ou de matériaux recyclables de manière ponctuelle, vous pouvez acheter des sacs en plastiques spécifiques estampillés « Sac poubelle de la ville de Karlsruhe » en magasin pour quatre euros l'unité. Placez les sacs pleins à côté du conteneur le jour de la collecte.

Nous prenons les matériaux recyclables gratuitement dans nos neuf centres de recyclages. Par ailleurs, le centre de recyclage situé au Nordbeckenstraße 1 prend les déchets résiduels des ménages moyennant le paiement de dix euros par demi mètre cube commencé. Le papier recyclé peut également être collecté à domicile.

Comment faire des économies

- Triez minutieusement les matériaux recyclables, le papier et les déchets organiques des déchets résiduels. Vous serez surpris de voir le peu de déchets résiduels qu'il vous restera. Qui sait, peut-être pourrez-vous passer à un bac à déchets résiduels plus petit?
- Partagez les bacs à déchets résiduels avec vos voisins. Cela permet d'économiser de l'espace et de l'argent dans le cadre des déchets résiduels.
- Si tous les résidents des immeubles compostent eux-mêmes les déchets organiques provenant de leurs cuisines et de leurs jardins, ils obtiennent une réduction sur les taxes sur les déchets résiduels.
- Triez correctement! Si vous ne remplissez pas correctement les conteneurs, la ville de Karlsruhe peut exiger une collecte spécifique. Elle coûte 82,20 euros par passage. Pour les déchets résiduels, 12 pour cent des taxes mensuelles par conteneur viennent s'ajouter.

Ce que vous devez savoir

- Les bacs à recyclage et les bacs à déchets résiduels sont disponibles en 80, 120, 240, 770 et 1.100 litres.
- Les bacs à papier sont disponibles en 120, 240 et 1.100 litres.
- Les conteneurs de déchets compostables sont disponibles en 80, 120 et 240 litres. Gardez à l'esprit que le bac à déchets organiques est prévu uniquement pour les déchets organiques provenant de la cuisine. Vous pouvez composter vous-même les déchets végétaux ou les déposer dans nos conteneurs à déchets végétaux.
- Seuls les propriétaires ou l'administration qu'ils ont commissionnés sont autorisés à modifier les bacs à déchets.

Il est possible de procéder à des modifications par courrier, en ligne sur www.karlsruhe.de/abfall ou par téléphone au 0721 133-7083 ou au 133-7024.

Veillez impérativement indiquer votre numéro client aux services publics. Cela vaut également pour une demande de réduction en cas de compostage effectué soi-même.